

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 14 avril 2014  
~~~~~

**DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
VALLÉE DE L'HÉRAULT AU SEIN DES ORGANISMES EXTÉRIEURS
SYNDICAT DU PIC SAINT-LOUP.**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 14 avril 2014 à 18h00 à la Salle du Conseil communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

Étaient présents ou
représentés :

M. Philippe SALASC, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, M. Maurice DEJEAN, M. René GOMEZ, M. Gérard CABELLO, M. Claude CARCELLER, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Louis VILLARET, M. Daniel REQUIRAND, Mme Agnès CONSTANT, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jacky GALABRUN, Monsieur Jean-Luc DARMANIN, Madame Isabelle ALIAGA, Monsieur Jean-François SOTO, Madame Viviane RUIZ, Monsieur Christian VILLOING, Madame Michèle LAGACHERIE, Mme Anne-Marie BIZEUL, Monsieur Olivier SERVEL, Monsieur Patrick LAMBOLEZ, M. Philippe MACHETEL, Monsieur Jean-Claude CROS, Madame Lucie TENA, Madame Amélie MATEO, Mme Nicole MORERE, Monsieur Bernard SALLES, Monsieur Max ROUSSEL, Madame Béatrice WILLOQUAUX, Monsieur Guy-Charles AGUILAR, Madame Véronique NEIL, Madame Marie-Hélène SANCHEZ, Madame Béatrice NEGRIER, Monsieur Stéphane SIMON, Madame Edwige GENIEYS, Mme Florence QUINONERO, M. Bernard GOUZIN, Monsieur Jean-André AGOSTINI, Monsieur Marcel CHRISTOL, Madame Evelyn GELLY, Madame Chantal COMBACAL, Monsieur Grégory BRO, Madame Marie-Françoise NACHEZ, M. Jean-Claude MARC, M. David CABLAT, Monsieur Christophe GAUX -Mme Martine BONNET suppléant de Monsieur Marc HENRY

Excusés :

Monsieur Alexis PESCHER

| | | | |
|-------------|---------------|--------------|-------------------------------------|
| Quorum : 25 | Présents : 48 | Votants : 48 | Pour 48 Contre 0 Abstention 0 |
|-------------|---------------|--------------|-------------------------------------|

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-1

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

Vu les statuts de la communauté de communes ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-33, L.2121-21 et L.5211-1 ;

Vu la délibération n° 2008-20 en date du 18 février 2008 prévoyant l'adhésion de la communauté de communes au Syndicat du Pic Saint-Loup ;

Vu les statuts du Syndicat du Pic Saint-Loup fixant à trois titulaires et deux suppléants le nombre de représentants de la communauté de communes ;

Considérant qu'il appartient à l'assemblée de désigner ses représentants pour siéger au sein des organismes extérieurs,

Considérant que l'assemblée, sur proposition du Président, a accepté à l'unanimité de procéder à un vote à main levée,

**Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de désigner :

1 - Monsieur Georges PIERRUGUES en qualité de titulaire et Monsieur Philippe SALASC en qualité de suppléant,

2 - Monsieur Gérard CABELLO en qualité de titulaire et Monsieur Marcel CHRISTOL en qualité de suppléant,

3 - Madame Agnès CONSTANT en qualité de titulaire
pour représenter la Communauté de communes Vallée de l'Hérault au sein du Syndicat du Pic Saint-Loup.

| | |
|--|--|
| Transmission au Représentant de l'Etat N° 980 le 17/04/2014 Publication le 17/04/2014 Notification le DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE Gignac, le 17/04/2014 Identifiant de l'acte : 034-243400694-20140414-lmcl67044-DE-I-1 Le Président de la communauté de communes Signé : Louis VILLARET | Le Président de la communauté de communes  Louis VILLARET 34150 GIGNAC |
|--|--|